

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 12 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-110 à 24-131 incluse	25	05	08	30

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. BAUCHARD, Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Hafidha OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD

ABSENTS : MM. SAVY, BRUN, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-115 Convention avec l'Agglomération Seine-Eure pour le financement d'un aménagement de sécurité rue du Bal champêtre

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

26 NOV. 2024
26 NOV. 2024



François-Xavier PRIOLLAUD



N°24-115

**CONVENTION AVEC L'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE
POUR LE FINANCEMENT D'UN AMÉNAGEMENT DE
SÉCURITÉ RUE DU BAL CHAMPÊTRE**

RAPPORT

M. Daniel GERMAIN informe les membres du Conseil municipal que la Ville a sollicitée la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) pour la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurité routière avec notamment la mise en place d'une réduction de la vitesse rue du Bal champêtre à Louviers.

Cette opération ne nécessite pas l'intervention d'un maître d'œuvre extérieur aux services communautaires, mais doit faire l'objet d'une convention entre la Ville de Louviers et l'Agglomération Seine-Eure afin de régler les modalités d'exécution et de financement de ces travaux. C'est l'objet de la présente délibération.

L'opération consiste à l'installation d'un coussin lyonnais, la création d'un ilot et la reprise de l'enrobé.

Un projet de convention a été établie entre la Ville de Louviers et l'Agglomération Seine-Eure ayant pour objet de définir les modalités d'exécution et de financement de ces travaux.

Il est annexé à la présente délibération.

Le coût global de l'opération est évalué à 10 393,07 € HT et dont la répartition est fixée comme suit :

- La Communauté d'Agglomération Seine-Eure : 62 %
- La Ville de Louviers : 38 %

La Ville de Louviers prendra à sa charge le financement des travaux, à hauteur de 3 955,55 € HT (comprenant le coût des travaux, les aléas éventuels à hauteur de 10% et le mobilier),

La convention prévoit que la gestion et l'entretien des espaces verts, de l'éclairage public et du mobilier urbains sera entièrement pris en charge par la Ville de Louviers.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur, et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention ainsi que tout autre document relatif à la réalisation de cette opération, ainsi que les avenants éventuels en moins-value, dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

